

PROCES VERBAL
Séance du Conseil municipal
Mardi 28 janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 23
 Présents : 16
 Votants : 19

Excusés : AUGUSTIN Claude, COMBETTES Magali a donné pouvoir à Nicole ANDURAND LE GUEN, DEMAREST Chantal a donné pouvoir à MURATET Catherine, FABRE Christelle a donné pouvoir à Didier MAZARS. MAINGAULT Jules.

Absents : MAZARS Didier Yves, MARTY Manon

Date de convocation : 20 janvier 2025

Délibération n° 20250128-01 : REHABILITATION MAISON ET ANCIENNE FORGE A VABRE-TIZAC EN ESPACES MULTI USAGES : DEMANDE DE SUBVENTION 1° TRANCHE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement, dans le bourg de Vabre-Tizac, d'un espace multi usages dans la maison et l'ancienne forge du village. Le cabinet d'architectes FILHAM a remis l'avant-projet détaillé qui comprend un magasin dépôt de productions locales dans l'ancienne forge, un espace de travail partagé au premier niveau et 2 logements locatifs occasionnels pour des stagiaires, saisonniers.

Il propose de solliciter une subvention auprès des financeurs institutionnels. Le montant total de l'opération est estimé à 620 745.56€.

Le plan de financement serait le suivant :

Aides publiques sollicitées		Montant subventionnable retenu (HT)	Montant sollicité
Fonds européens – LEADER		514 221,66 €	120 000,00 €
DETR / DSIL	Tranche 1 : 2025	320 000,00 €	96 000,00 €
	Tranche 2 : 2026	300 745,56 €	90 223,67 €
Conseil régional		620 745,56 €	103 478,28 €
Conseil départemental		620 745,56 €	62 074,00 €
Sous-total aides publiques			471 775,95 €
Part de la collectivité	Fonds propres		148 969,61 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'avant-projet définitif et le plan de financement,
- Sollicite une subvention de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département,
- Autorise le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt des dossiers de demande de subventions.

Délibération n° 20250128-02 : AMENAGEMENT LOGEMENTS DANS LE BATIMENT CENTRE MEDICAL : DEMANDE DE SUBVENTION 1° TRANCHE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'étage du centre médical en logements locatifs sociaux. Cette opération va permettre de mettre à disposition un logement nécessaire à l'accueil de médecins, vacataires, remplaçants et deux logements permettant de répondre à de nombreuses demandes de location.

Il propose de solliciter une subvention auprès des financeurs institutionnels. Le montant total de l'opération est estimé à 329 432 €.

Le plan de financement serait le suivant :

Aides publiques sollicitées		Montant subventionnable retenu (HT)	Montant sollicité	Taux
DETR / DSIL	Tranche 1 : 2025	150 000,00 €	45 000,00 €	13,66%
	Tranche 2 : 2026	179 432,00 €	59 829,60 €	18,16%
Conseil régional		329 463,00 €	25 000,00 €	7,59%
Conseil départemental		329 432,00 €	65 886,00 €	20,00%
Sous-total aides publiques			195 715,60 €	59,41%
Part de la collectivité	Fonds propres		133 716,40 €	40,59%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'opération et le plan de financement
- Sollicite une subvention de l'Etat, de la Région et du Département,
- Autorise le Maire à réaliser toutes les formalités nécessaires au dépôt des dossiers de demande de subventions.

Délibération n°20250128-03 : SYNTHÈSE ET MISE A JOUR DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE LA BASTIDE L'ÈVEQUE

Monsieur le Maire propose de synthétiser et mettre à jour les tarifs de location ou d'occupation de l'ensemble des salles de La Bastide l'Evêque dans un seul et même document référent.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE les tarifs suivants :

ESPACE PAUL ROUZIES :

		PARTICULIERS		ASSOCIATIONS		CHAUFFAGE
		COMMUNE	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE	
SALLE PARQUET	WEEK END	250 €	350 €	GRATUIT	250 €	50 € par location
	TARIF JOURNALIER	50 €	100 €		110 €	
PETITE SALLE	WEEK END	100 €	150 €		100 €	15 € par location
	TARIF JOURNALIER	30 €	100 €		60 €	
CAUTION		500 € + 60 € si ménage insuffisant				

FIXE un tarif préférentiel pour les particuliers qui loueraient les 2 salles simultanément durant 5 jours :

- 400 € pour les particuliers de la commune
- 600 € pour les particuliers hors commune

SALLES DE TEULIERES ET CADOUR :

	PARTICULIERS	CHAUFFAGE
TEULIERES - Ancienne école	40 €	20 € du 1/10 au 30/04
CADOUR - Salle paroissiale	30 €	
CAUTION		100 € + 60 € si ménage insuffisant

DIT que ces deux salles seront mises à disposition gratuitement pour les associations de la commune et pour les rassemblements lors des obsèques.

DÉCIDE à l'unanimité d'adopter ces nouveaux tarifs à compter du 1er mai 2025.

**Délibération n°2020128-04 : REGULARISATION VOIRIE A VEZES LA BASTIDE L'EVEQUE :
ACQUISITION ET VENTE DE PARCELLES**

Monsieur le Maire rappelle qu'un document d'arpentage a été établi pour régulariser l'emprise de la voirie communale à Vèzes. La commune doit acquérir les parcelles formant l'emprise de la route au droit de la propriété de M. Michel ROUZIÈS.

En contrepartie, la commune cède à Michel ROUZIÈS la partie du chemin rural inutilisé.

Au regard de ce projet d'utilité publique et afin de régulariser la voie communale, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'achat des parcelles appartenant à Michel ROUZIÈS cadastrées :

Section C 1447 7a 56ca

Section C 1451 10a 89ca

Section C 1453 3a 58ca

Section C 1457 4a 72ca

Total : 26a 75ca

Cette acquisition est consentie à titre gratuit. A titre indicatif, la valeur totale des parcelles est estimée à 50€, étant précisé que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la commune.

APPROUVE la cession au profit de Michel ROUZIÈS de la parcelle cadastrée section C n°1146, 14a 07ca.

Cette cession est consentie à titre gratuit. La valeur de la parcelle est estimée à 50€.

PRECISE que les actes en la forme administrative seront établis conformément à l'article L 1311-13 CGCT.

AUTORISE

La 1^{ère} adjointe à signer les actes correspondants en tant que représentante de la commune étant précisé que le Maire recevra et authentifiera l'acte ;

Le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**Délibérations n°20280128-05 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Il rappelle que notre commune gère 6 réseaux et stations d'épuration :

3 à La Bastide L'Evêque : Le Bourg, Fournies et Solville

1 à St Salvadou

2 à Vabre-Tizac : Le Bourg et Les Landes

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'année 2023 établi pour chaque commune déléguée

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Délibération n°20280128-06 : APPROBATION DES STATUTS D'AVEYRON INGENIERIE

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5511-1 ;

Vu les statuts d'Aveyron Ingénierie tels qu'adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire le 5/11/2024 ci-annexés ;

Considérant l'évolution des statuts d'Aveyron Ingénierie, notamment sur les points suivants :

- Simplification administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attribution du directeur de l'Agence ;
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Considérant que l'approbation de ces nouveaux statuts implique aujourd'hui une validation par l'assemblée délibérante, afin de rendre effective l'adhésion de notre commune à Aveyron Ingénierie dans le cadre des nouveaux statuts de l'Agence et permettre ainsi à Aveyron Ingénierie de poursuivre son accompagnement auprès de notre structure.

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les statuts de l'Agence technique départementale Aveyron Ingénierie tels qu'annexés à la présente délibération ;

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération n°20280128-07 : ACTES AUTHENTIQUES DE CONSTITUTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS A SOLVILLE

Monsieur le Maire expose : Des conventions de servitude ont été signées en date du 18 mars 2024 avec ENEDIS pour les travaux suivants à la zone de Solville :

- Pose de quatre canalisations souterraines sur la parcelle cadastrée Section F numéro 849 lieudit La Baraque de L'Ortal
- Pose d'un poste de transformation sur la parcelle cadastrée Section F numéro 849 lieudit La Baraque de L'Ortal
- Pose de d'une canalisation aérienne sur la parcelle cadastrée Section F numéro 849 lieudit La Baraque de L'Ortal.

Il convient désormais de régulariser la situation via la rédaction d'actes authentiques de constitution de servitudes, dont les frais de Notaire sont à la charge d'ENEDIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou à défaut Monsieur le Maire délégué de La Bastide L'Evêque à signer lesdits actes relatifs aux conventions mentionnées ci-dessus.

Délibération n°20250128-08 : MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE : DECLASSEMENT DE VOIRIE COMMUNALE EN VUE DE L'ALIENATION

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de deux demandes d'acquisition de portions de voirie communale, une venelle dans le bourg de La Bastide L'Evêque et une portion de route au lieudit La Besse.

Il informe de la nécessité de lancer une procédure d'enquête publique en vue du déclassement de ces portions de voirie communale dans le domaine privé avant de procéder à leur aliénation.

-A La Bastide L'Evêque : une venelle située entre les parcelles H 1405 et H 144.

-Au lieudit La Besse : une portion de voirie entre les parcelles D 759, D762 et D761.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que l'accès au lieudit La Besse peut se faire par l'autre entrée sur la voie communale 3,

Considérant que la venelle dans le bourg de La Bastide L'Evêque est impraticable à la circulation et n'est plus utilisée depuis de nombreuses années,

-Constata la désaffectation des tronçons de voirie communale,

-Décide de lancer la procédure de mise à l'enquête publique prévue par les articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la voirie routière pour ces deux projets,

-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Après l'ordre du jour épuisé et les questions diverses, la séance est levée à 22h00

Le Maire
Jean Eudes LE MEIGNEN

La secrétaire de séance
Catherine MURATET



A blue ink signature of Catherine MURATET, the secretary of the meeting.